

2026-06-65



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : RICHARD CATALAAgissant en qualité de Président pour l'association : SARC XVTél. : 0642764059 Mail : _____

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)Du : lundi 6 juillet à 18hAu : Mardi 7 juillet à 9hA l'occasion de : Fête de la Saison du SARC XVLieu de la manifestation : Place de la Mairie

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A RABASTENS le 30/06/2026 Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M. RICHARD CATALA de l'association SARC XVEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : lundi 06 juillet 2026 à 18 heures 00Au : mardi 07 juillet 2026 à 09 heures 00A l'occasion de : FETE DE LA SAISON DU SARC XV

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 30 juin 2026

Le Maire

Nicolas GERAUD

